



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Date de la convocation :
3 décembre 2020

Date d'affichage :
3 décembre 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Procuration : 3

A la majorité :
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Philippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cindy Queste, M. Michael Honoré, M. Philippe Caron, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Marie-Claire Evrard-Courtin, Mme Jacqueline Lacheray, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Gaëtan Galle.

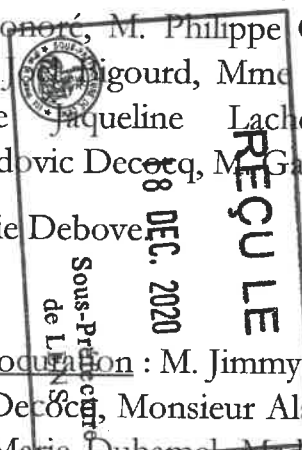
Excusée : Madame Sylvie Debove

Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Jimmy Delestienne pouvoir à M. Ludovic Decocq, Monsieur Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Madame Debert Marie-Claire pouvoir à Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Hermant Serge pouvoir à M. Bigourd Joël.

Secrétaire : Mme Perrine Fruchart

Objet : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)



Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37.

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente »

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Au cours de l'année 2020, le montant des crédits ouverts au sein de la section d'investissement était de 3 988 601.73 euros. Soit 25% de 3 988 601.73 = 997 150.43Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 997 150.43Euros

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant



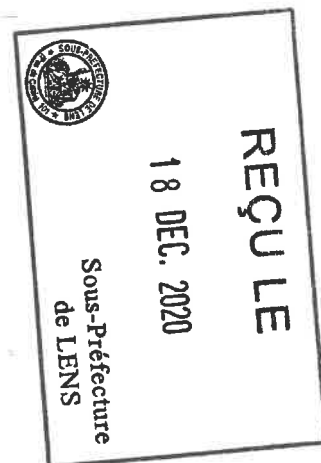
« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le 18 DEC. 2020

Publiée et Notifiée le
..... 22 DEC. 2020

Le Maire,

Laurent Poissant



Annexe de la section d'investissement par article (25 %)

Articles	Fonction	Désignation	Budget 2020	25 % 2021	Répartition par fonction
202	020	Frais lié aux doc urbanisme	205 964,80 €	51 491,20 €	51 491,20 €
2031	211	Frais d'études	135 517,00 €	33 879,25 €	33 879,25 €
2051	020	Concessions et droits	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2111	824	Terrains nus	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
21312	211/212	Bâtiments scolaires	130 364,76 €	32 591,19 €	16 295,60 €
21318	020/025/251/414	Autres bâtiments publics	222 714,41 €	55 678,60 €	13 919,65 €
2151	814-822	Réseaux de voirie	190 000,00 €	47 500,00 €	23 750,00 €
2152	822	Installations de voirie	60 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
2158	020	Autres instal, matériels et outillages tech	90 000,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
2182j	020	Matériel de transport j	45 000,00 €	11 250,00 €	11 250,00 €
2183	020	Matériel de bureau et informatique	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2184	020/251	Mobilier	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2313	020/251/414	Constructions	2 372 804,51 €	593 201,13 €	197 733,71 €
2315	814/822	Installations, matériels et outillages techniques	446 236,25 €	111 559,06 €	55 779,53 €
			3 988 601,73 €	997 150,43 €	